

Plan de gestion de nos forêts pour la période 2020-2024

Un plan de gestion forestier est une boussole pour le propriétaire. Il définit les objectifs et principes de gestion de la forêt.

La forêt est un milieu sensible qui évolue très lentement. Les décisions prises ont des conséquences sur l'entier de la vie d'un arbre. Celle-ci peut dépasser plusieurs siècles, d'où l'importance de procéder à une réflexion approfondie.

Le document est composé de 2 parties. Le volet forestier donne les orientations sur les travaux à faire pour la forêt. La partie gestion d'entreprise donne les orientations prises par le propriétaire concernant les ressources, les infrastructures et les finances.

La partie forestière est révisée tous les 15 ans alors que celle de l'entreprise, plus rapide dans l'évolution, tous les 5 ans.

Le plan de gestion est une obligation légale pour chaque propriétaire forestier public. Il est le fruit d'une réflexion concertée entre les propriétaires forestiers, la population et les professionnels de la forêt.

Cette brochure est un condensé illustré qui vous donnera un aperçu des points forts du document original. Ce dernier est à disposition dans chaque commune ou auprès de votre service forestier.

Liens :

Plan de gestion 2020-2024 : <https://forets-sarine.ch/commune-partenaire/plan-de-gestion-2020-2024/>

Brochures illustrées : <https://forets-sarine.ch/commune-partenaire/brochure-plan-de-gestion-2020-2024/>

Plan de Gestion

2020-2024

